

**CONTRATS D'OBJECTIFS 2015/2020  
PREVENTION SPECIALISEE**

**ASSOCIATION RUES ET CITES**

**VILLE DE BAGNOLET**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DE SEINE-SAINT-DENIS**

**CONTRATS D’OBJECTIFS 2015/2020**  
**PREVENTION SPECIALISEE**  
**ASSOCIATION RUES ET CITES**  
**VILLE DE BAGNOLET**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS**

***Préambule***

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. L’ASSOCIATION.....</b>   | <b>6</b>  |
| A. RUES ET CITES AU SEIN DE LA PREVENTION SPECIALISEE DEPARTEMENTALE ..... | 6         |
| B. L’ASSOCIATION RUES ET CITES .....                                       | 7         |
| C. LES MODES D’INTERVENTION DE RUES ET CITES. ....                         | 9         |
| <b>II. CONTRATS D’OBJECTIFS QUARTIER PAR QUARTIER .....</b>                | <b>9</b>  |
| A. SECTEUR DES MALASSIS .....  | 10        |
| 1. CONSTATS .....  | 11        |
| 2. AUTRES CONSTATS .....   | 11        |
| 3. OBJECTIFS.....  | 12        |
| B. QUARTIER FLEURY.....  | 16        |
| 1. CONSTATS.....   | 17        |
| 2. OBJECTIFS.....  | 18        |
| <b>III. L’EVALUATION.....</b>  | <b>21</b> |

## **PREAMBULE**

Le département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Bagnolet souhaitent renforcer mutuellement leurs politiques en faveur de l'éducation, de la prévention, de la protection de l'enfance et de la jeunesse, afin de permettre aux enfants et aux jeunes de disposer d'un maximum d'atouts pour réussir leur vie d'adulte.

Cette volonté de coopération s'inscrit dans un contexte législatif renouvelé par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et qui met l'accent sur la prévention. Le partenariat doit également s'appuyer sur le Schéma départemental de protection de l'enfance adopté pour la période 2013-2017.

Les dispositions de cette convention s'appuient également sur les priorités inscrites dans le document d'orientation pour la prévention spécialisée pour les années 2013-2017 et s'articule avec les politiques départementales menées en direction de la jeunesse et des familles, dont le projet éducatif et le projet social départemental.

### **Le cadre général de l'exercice de la mission de Prévention Spécialisée**

Les articles L 121-2 et L 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulent que le Département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion ou à la promotion sociale des jeunes et des familles, dans les zones urbaines sensibles et les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale », pouvant prendre la forme « d'actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ».

Cette mission, rattachée à la protection de l'enfance, est confiée par le Département à des associations.

La loi du 02 janvier 2002 a conforté ce rattachement en désignant les associations et services de prévention spécialisée comme établissements sociaux et médico-sociaux.

Toutes personnes participant aux missions du service de l'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire les personnels de l'ASE et les personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux auxquels l'ASE fait appel dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de protection de l'enfance sont tenus au secret professionnel (L221-6 CASF).

### **Missions et objectifs de l'action**

La prévention spécialisée, action d'éducation et de socialisation, apporte une contribution spécifique, sans se substituer aux deux institutions fondamentales en matière éducative que sont la famille et l'école.

Elle vise à mettre en œuvre ou à inventer des réponses pour faire face aux difficultés des jeunes pris dans des processus de tensions ou des situations de ruptures.

Pour réaliser ces objectifs, la prévention spécialisée s'appuie sur l'environnement des jeunes, en particulier leurs familles, mais aussi les adultes et les forces vives du quartier, afin de les aider à construire un projet personnel favorisant leur intégration sociale et leur autonomie.

Elle développe son intervention en s'appuyant sur des principes d'intervention spécifiques que sont l'absence de mandat nominatif, la libre adhésion, le respect de l'anonymat des jeunes et la non institutionnalisation des actions.

Des accompagnements individuels et des actions collectives sont proposés aux jeunes. Ils sont abordés dans leur environnement (espaces publics, familles, groupes de jeunes, quartiers) par une démarche « d'aller vers » (travail de rue, présence sociale) pour atteindre les plus fragilisés. La relation proposée est de nature éducative et s'inscrit dans une dynamique de prévention, de promotion sociale et d'accès à l'autonomie.

La prévention spécialisée n'a pas vocation à gérer des actions pérennes. Elle doit toujours se situer dans une perspective de relais avec les acteurs, les institutions et les territoires concernés.

Ne disposant pas de mandat contraignant, c'est la construction d'une relation de confiance avec les publics qui lui sert de fondement. Celle-ci oblige à respecter la confidentialité et la discrétion sur les éléments confiés par les publics dans le cadre de cette relation librement établie.

Enfin, une équipe de prévention spécialisée, de par la nature même de ses interventions, n'a pas vocation à demeurer dans un secteur ou une ville déterminée. Son implantation peut être modifiée, en fonction de l'évolution du quartier ou l'apparition de secteurs prioritaires, après élaboration d'une étude-diagnostic et négociation entre le Département, l'Association et la Commune.

## **Les priorités départementales :**

### **Les publics**

La Prévention Spécialisée s'adresse prioritairement, dans leur milieu, aux adolescents et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, en difficulté (personnelle, affective, relationnelle), de tension ou de rupture avec leur environnement (familial, scolaire, social) ou qui risquent de s'y trouver si une action préventive et socio-éducative n'est pas conduite de manière adaptée.

Au regard du contexte de la jeunesse sur le territoire et des publics concernés par la protection de l'enfance, le public des adolescents, des jeunes filles et garçons en difficulté d'insertion ou en errance, est prioritaire. Il s'agit dans ce cadre de privilégier la prévention des processus de ruptures qui reste primordiale pour l'action de ce secteur.

### **Les partenaires**

La prévention spécialisée doit s'inscrire dans une action éducative et préventive globale sur un territoire. Elle ne peut intervenir seule, ni apporter toutes les réponses au regard des problématiques qu'elle aborde. Il s'agit d'une action complémentaire du dispositif local qui doit s'articuler avec les réponses apportées, dans le champ de la protection de l'enfance et celles développées par les villes sur les champs éducatifs et de la jeunesse.

## **LES OBJECTIFS**

### **Les objectifs généraux**

Les actions de l'Association s'intègrent dans le cadre des objectifs fixés par les orientations du Conseil Départemental pour le secteur.

### **Les objectifs spécifiques et la déclinaison de l'action sur le territoire : le contrat d'objectifs**

Il paraît nécessaire de favoriser localement les collaborations et la mise en commun d'analyses entre les différents partenaires, afin d'apporter des réponses cohérentes et les plus adaptées possibles aux difficultés des jeunes, ainsi que de prévenir les risques de marginalisation et d'exclusion.

Le projet d'intervention de la prévention spécialisée doit s'articuler avec les politiques, dispositifs et actions susceptibles d'être fréquentés ou utilisés par les jeunes accompagnés, qui sont déployés par les communes sur leur territoire.

Le contrat d'objectifs constitue la formalisation opérationnelle du projet et des principes d'intervention de l'Association sur la Commune, ainsi que l'outil d'échanges entre le Département, la Commune et l'Association, qui rend l'implantation et l'action d'une équipe de prévention pertinente et positive.

Il est annexé à la convention et est prévu pour la durée de celle-ci. Il est élaboré par l'Association en concertation avec la Commune et le Département. Il présente les axes d'intervention prioritaires des équipes de prévention s'adaptant au territoire, dans le cadre de la mission confiée par le Département.

Il doit servir à rendre plus lisible l'action de la prévention spécialisée sur un territoire et constituer :

- Un repère pour l'équipe qui intervient,
- Un outil d'échange avec la Commune et les partenaires principaux,
- Une base pour l'évaluation.

Plusieurs axes doivent structurer son élaboration :

- Une partie diagnostic : description du territoire d'intervention, analyse des principaux besoins repérés ;
- Une partie intervention : axes prioritaires et modalités d'intervention de l'équipe ;
- La présentation du contexte partenarial et l'articulation de l'action avec ce dernier ;
- Les modalités d'évaluation.

Le contrat d'objectifs devra également s'articuler avec le projet de service élaboré par l'Association prévu dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002.

***Ces contrats d'objectifs (2015-2020) ont été rédigés à partir de constats partagés avec les partenaires sur les quartiers concernés et les réflexions des équipes éducatives de Rues et Cités. Ils tiennent compte du diagnostic dressé par la ville elle-même et s'inscrivent dans les axes définis par le Département de la Seine-Saint-Denis concernant la politique générale de protection de l'enfance sur le département.***

***Ces réunions de diagnostics partagés ont été réalisées à plusieurs niveaux :***

- ***Des réunions avec les partenaires locaux, collèges et lycées, centre de Loisirs, les associations d'habitants et de jeunes, associations sportives, les centres de quartier (centres sociaux), les centres de santé, la mission locale, CMS, ASE de Bagnole, la Sauvegarde de Noisy le Sec, PJJ,***
- ***Des réunions avec les services de la ville,***
- ***Des réunions avec Rues et Cités, la ville et les services de la DEF du Département de la Seine-Saint-Denis.***

# I. L'ASSOCIATION

## A. RUES ET CITES AU SEIN DE LA PREVENTION SPECIALISEE DEPARTEMENTALE

Les actions de prévention spécialisée de l'association Rues et Cités se déroulent sur les territoires de Montreuil (5 quartiers), Bagnolet (2 quartiers) et Noisy-le-Sec (1 quartier). Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale de protection de l'enfance au sein de neuf associations développant leurs activités sur 55 quartiers et 25 villes du département auxquelles il faut ajouter une action éducative auprès des jeunes tsiganes transversale à une dizaine de villes portée par l'association Rues et Cités. Tous les 5 ans, le département redéfinit ses priorités et les grandes orientations des associations et équipes de prévention spécialisée au regard de l'évolution des conjonctures. Pour les années 2015/2020, voici les grandes orientations départementales :

- 1. Réaffirmer le rôle et la place de la prévention spécialisée dans le champ de la protection de l'enfance, dont le Département est chef de file ;*
- 2. Réaffirmer les principes et les modes d'intervention de la prévention spécialisée ;*
- 3. Les priorités d'intervention : une logique préventive en direction de publics ciblés, sur des problématiques à identifier ;*
- 4. Favoriser l'articulation avec les réponses apportées localement sur le champ préventif, éducatif et de la jeunesse ;*
- 5. Réactualiser les outils du partenariat avec les villes ;*
- 6. Favoriser la qualification et le soutien aux professionnels ;*
- 7. Soutenir et valoriser la vie associative ;*
- 8. Soutenir et développer le principe d'évaluation.*

Le département a ainsi redéfini le cadre général de l'intervention de la Prévention Spécialisée, les modes d'intervention, l'évaluation et la nécessité du partenariat conventionnel avec les villes d'intervention.

## **B. L'ASSOCIATION RUES ET CITES**

Fondée en 1974, l'association Rues et Cités s'inscrit dans le champ de la lutte contre l'exclusion et pour l'insertion sociale. Dès 1956 une première action a été mise en place sur son territoire par les "Equipes d'Amitié" qui sont à l'origine de l'association et notamment du travail de Prévention Spécialisée. Si les formes d'action ont varié depuis, les valeurs qui fondent l'activité des acteurs de l'association, salariés et bénévoles, sont restées les mêmes. Suivant notre projet associatif, il s'agit d'offrir aux jeunes et adultes exclus la possibilité de parvenir à l'autonomie, au libre-choix et de permettre aux milieux marginalisés d'assumer eux-mêmes leur propre prise en charge.

Dans un contexte d'accroissement de la précarité, de pénalisation de la pauvreté et de défiance vis-à-vis de la jeunesse des quartiers populaires et des migrants, nos actions promeuvent la création de lien social. Elles s'appuient sur les ressources de ceux que nous accompagnons et les dynamiques locales.

Par ses actions, l'association Rues et Cités soutient la reconnaissance de la personne du jeune, de l'adolescent en devenir par l'utilisation de ses capacités, plutôt que par l'insistance sur ses difficultés, trop souvent réduites à des pathologies. À ce titre, elle affirme la notion de jeune en danger contre celle de jeunes dangereux.

La Prévention Spécialisée, depuis les lois de décentralisation de 1983 et 1986, relève de la compétence départementale. Le Conseil Départemental étant le commanditaire principal de l'action de Prévention Spécialisée, il énonce des orientations et conventionne les associations. Sur ces fondements, le conseil d'administration fixe les orientations à mettre en œuvre et à développer par les travailleurs sociaux sous la conduite du directeur et des chefs de services éducatifs.

Au-delà de la Prévention Spécialisée, Rues et Cités a développé, ces dernières années, diverses activités afin de répondre aux problématiques et dynamiques locales, en particulier en direction des publics vivant aujourd'hui en bidonvilles : création, en 2007, du poste de "coordinateur action tsigane" puis participation à plusieurs projets d'insertion à destination de familles roms roumaines en situation de précarité.

D'une manière générale, l'association inscrit ses interventions menées par les différents services dans une démarche pragmatique, ouverte et souple de prévention des risques sociaux et d'accompagnement personnalisé des familles et individus, en vue de soutenir et développer leur autonomie.

L'Association en résumé :

### Conseil d'Administration :

- Président : Yves-Michel PATTEGAY – Imprimeur,
- Président d'honneur – Vice-Président : Michel BOSDEVESY – Architecte,
- Secrétaire : Arlette MILOSAVLJEVIC – Assistante sociale (retraîtée),
- Trésorier : Pascal PEIGER – Directeur de prévention spécialisée,
- Administratrice : Ghislaine BENOIT - Graphiste,
- Administrateur : Jean-Claude FAIVRE D'ARCIER – Prêtre,
- Administratrice : Dominique GUREGHIAN - Assistante sociale,

### Direction :

- 1 Directrice : Véronique RENARD,
- 1 Directeur Adjoint : Jean-Claude TIXIER,

***L'association emploie actuellement moins d'une cinquantaine de salariés dont :***

- 29,5 éducateurs en prévention spécialisée,
  - Ville de Noisy le Sec : 4,
  - Ville de Bagnolet : 6,
  - Ville de Montreuil : 17,
  - Secteur Tsiganes : 2,5,
- 3 salariés au pôle administratif,
- 3 intervenants sociaux dans le cadre des projets avec des familles roms (Saint-Denis, Bobigny),
- 4 chefs de service en prévention spécialisée,
- 1 coordinateur « action tsigane » du service de prévention spécialisée,
- 2 moniteurs auto-école du service de l'auto-école sociale et solidaire.
- 1 coordinateur formation pour l'auto-école sociale et solidaire et le service formation.

*L'organigramme est joint aux contrats d'objectifs.*

### **C. LES MODES D'INTERVENTION DE RUES ET CITES.**

Les modes d'intervention des équipes de prévention de l'association s'inscrivent dans le cadre de la pédagogie de la Prévention Spécialisée partagée par de multiples associations en France. Au cœur de ces fondamentaux, les publics, les territoires d'intervention et les priorités se redéfinissent régulièrement en accord avec nos partenaires institutionnels et font l'objet de l'élaboration d'un projet de service qui détermine les modes d'intervention en fonction du public et des problématiques rencontrées.

La pédagogie de la Prévention Spécialisée repose sur le non mandatement nominatif qui signifie la rencontre « naturelle » de l'éducateur avec le jeune ou le groupe de jeunes au sein même du quartier. Cela induit une relation volontaire du jeune ou du groupe de jeunes à l'action proposée par l'éducateur. **Le travail de rue** est précisément cette phase de présence au cœur du quartier qui permet la rencontre, la relation puis le suivi individuel et collectif. Cela n'empêche nullement que les partenaires alertent l'équipe de l'association sur des problèmes d'un jeune ou des phénomènes de quartier pour orienter précisément ce travail de rencontre. **Le travail de rue** est aussi une forme d'immersion au sein du quartier qui permet de partager le quotidien des habitants et tisser des liens avec l'ensemble des acteurs locaux.

Ce travail régulier permet aux équipes de faire un diagnostic local en évolution et de déterminer les groupes et les jeunes auprès desquels elles doivent intervenir. Ces groupes existant sur le quartier sont alors approchés et des liens se tissent avec un ou plusieurs éducateurs de l'équipe. La connaissance de ces groupes permet de décider des actions à mettre en place et les relais à passer. Parfois cette phase de prise de contact, de construction de la relation et de diagnostic peut être longue et parfois assez rapide. Les actions peuvent alors être multiples concernant le **collectif** telles que des ateliers de loisirs, sportifs ou scolaires, des sorties culturelles ou ludiques, des week end, des séjours etc. La Prévention Spécialisée peut utiliser un champ très large de supports pédagogiques liés aussi aux compétences des intervenants et aux moyens mis en œuvre.

C'est souvent lors de ces activités organisées que les éducateurs repèrent les difficultés vécues par l'un ou l'autre des jeunes participants. Problèmes de comportement, violence, addiction, souffrance psycho-sociale, décrochage scolaire ou conflit familial, les jeunes suivis **individuellement** sont très souvent des adolescents, filles et garçons, vivant une période difficile de crise et surtout de très grande fragilité. Certains sont suivis déjà par un service judiciaire ou de protection de l'enfance (environ 10%), les autres ne connaissent pas d'éducateur. Le travail d'**accompagnement individuel** consiste aussi, pour l'éducateur, à passer les relais concernant la formation, les suivis thérapeutiques, médicaux ou sociaux aux partenaires tout en restant le référent du jeune.

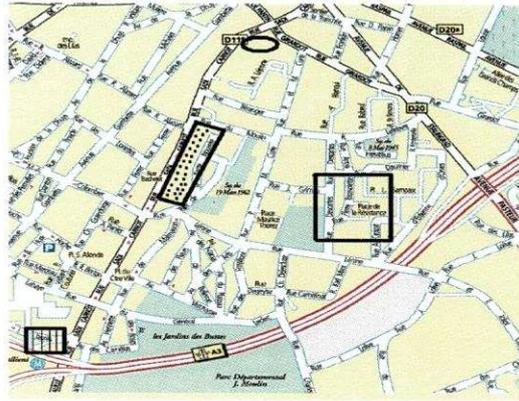
**Le partenariat** est donc de deux ordres : d'une part la constitution d'un réseau de proximité, jouant sur les ressources locales, les personnes du quartier et les associations locales, d'autre part, institutionnel qui correspond à la place de l'association dans le maillage politique et associatif de la ville au niveau de la protection de l'enfance, de la lutte contre les pratiques à risques et contre les violences faites aux jeunes filles.

## **II. CONTRATS D'OBJECTIFS QUARTIER PAR QUARTIER**

**CONTRAT D'OBJECTIFS 2015-2020**  
**SECTEUR MALASSIS**

## 1. CONSTATS

Les statistiques en notre possession, qu'elles soient issues de l'Insee, des recherches menées par FORSS-Recherche Sociale ou par la ville ne permettent pas de distinguer les trois quartiers sur lesquels nous intervenons (Malassis, Fleury et Terrasses) et qui sont souvent désignés sous le nom de « plateau ». Nous avons tenté néanmoins de distinguer du mieux que nous le pouvions les uns des autres.



Le quartier des Malassis compte environ 7000 habitants (sur 34000 au total sur la ville) mais l'équipe travaille aussi sur ce que nous appelons les Terrasses.

Nous estimons que l'équipe dite Malassis travaille au total un quartier d'environ 10000 habitants. Le quartier est ainsi répertorié :

- Majoritairement classé en dominante HLM très précarisé ;
- Les revenus y sont particulièrement bas : (Entre 1000 et 1300 €). Notons que si l'on constate une « gentrification » des quartiers Coutures, Bas Bagnolez et Capsulerie, les Malassis en sont exclus ;
- Entre 10 et 19% de cadres (en diminution) ;
- Taux de chômage de 25%, (de 7 points supérieur à la moyenne de la ville) ;
- Les jeunes y sont moins diplômés que dans le reste de la ville (84% sans diplôme contre 59% dans le reste de la ville) ;
- La part des ménages monoparentaux est de l'ordre de 31% contre 23% dans le reste de la ville.

## 2. AUTRES CONSTATS

Le secteur d'intervention de l'équipe autour de la place de la Résistance est très vaste sur le plan géographique et recouvre des réalités sociologiques diverses. Des appartements dans des bâtiments (types 70) en location et copropriété, un secteur pavillonnaire, des bâtiments plus récents qui s'étalent jusqu'au centre-ville. Le quartier est relativement bien pourvu en institutions en direction de la jeunesse et en équipements de tout genre. Mais on constate une dégradation des ressources commerciales au cours des années et si l'on croisait encore beaucoup d'adultes se rendant dans les boutiques locales, on s'aperçoit que, de plus en plus, l'espace public est laissé à la jeunesse, ce qui crée bien sûr le fort sentiment d'insécurité ressenti par les habitants. Un grand projet (ANRU) va changer l'organisation du quartier et sans doute créer de nouveaux espaces investis par les jeunes.

## Problèmes repérés (au-delà des données sociologiques spécifiques au quartier et à la ville)

- Le quartier est très étendu et on distingue plusieurs « sous quartiers » : La place de la Résistance, Marie Curie, les immeubles qui descendent vers l'église. Les jeunes de ces quartiers se fréquentent peu et l'approche d'éducateurs nécessite beaucoup de déplacements et plusieurs lieux d'ancrage.
- De plus en plus ces quartiers sont plutôt le territoire des jeunes avec un brassage générationnel moins évident qu'auparavant.
- Le collège a retrouvé une image et une ambiance bien meilleures mais le quartier souffre encore de la réputation de son passé. Les jeunes et les familles ont souvent le sentiment d'être « sacrifiés ».
- L'équipe est sollicitée par de nombreux groupes de jeunes et doit sans cesse faire des choix sur les priorités de suivis collectifs et individuels.
- De nombreux petits (6/9 ans) continuent de stationner sur le parking et ne se rendent pas au centre de loisirs.
- Il y a des problèmes de consommation de cannabis et de petits trafics (le trafic important se fait dans un autre quartier).
- L'équipe repère de nombreux comportements à risques en particulier autour des deux roues en dépit des accidents nombreux.
- Aux Malassis, les plus grands ne « bougent » pas du quartier. C'est peut-être la raison pour laquelle les collégiens ressentent une situation d'inégalité sociale de nature à compromettre leur avenir.

Les années prochaines seront marquées par les transformations urbaines nombreuses qui vont redessiner le quartier et forcément changer les modes d'organisation des groupes de jeunes présents sur le quartier. L'idée générale de ces transformations urbaines est la volonté d'ouverture des cités sur le reste de la ville et, sans doute, le changement d'environnement très bétonné pour un environnement plus vert, plus agréable à vivre pour les familles. L'association est associée à la réflexion sur l'intérêt pour les jeunes de cet ANRU mais l'équipe doit surtout redémarrer une observation des changements d'organisation du quartier, des nouveaux cheminements, des lieux investis par les jeunes. (Nous reprenons ce constat dans le corps du texte)

### **3. OBJECTIFS**

#### **1. Général**

- Des actions menées depuis plusieurs années par l'équipe sont devenues des points indispensables de rendez-vous, de suivis et de prévention des conduites à risque. Ce sont les ateliers multiples (Type Boxe, vélo, musique, danse, cuisine etc). Ces actions entreprises auprès des groupes de jeunes présents sur le quartier, ces suivis réguliers de groupes et ces suivis individuels qui sont des modes de régulation nécessaires au quartier seront reconduits et évolueront selon les besoins nouveaux observés.
- Intégrer de nouveaux groupes dans le cadre de ces suivis. (à ce jour 177 jeunes suivis sur ce quartier).
- Rester vigilant sur les questions de conflits entre quartiers, intervenir avec les partenaires dans le cas où il y aurait un risque de reprises des conflits. Cet objectif est partagé par les partenaires des quartiers concernés (Montreuil et Bagnolet) et par l'association de parents que Rues et Cités a aidée à monter et promouvoir.

- Suivre de façon personnalisée les jeunes filles et garçons en risque particulier (toxicodépendance, conduite dangereuse, décrochages scolaires etc). Ce travail individualisé représente un pourcentage de 40 à 50% du travail des éducateurs et devient plus important à mesure que les jeunes grandissent. Cette action est en lien avec les parents lorsque la relation parents/enfants le permet.
- Réaliser des actions collectives pour la prévention des conduites à risques.
- Travailler spécifiquement avec les 2 collèges de la ville.
- Au près des plus grands (Plus de 18), poursuivre l'action en direction de l'insertion professionnelle

## **2.Objectifs opérationnels**

### **Continuité des modes d'action et d'activités déjà entamés autour de la régulation du quartier et de la prévention des conduites à risque.**

#### 1) Travail de rue.

Le quartier est vaste et les évolutions urbaines vont redistribuer les lieux de présence groupale des jeunes. Le travail de rue servira, dans un premier temps, à repérer la nouvelle organisation du quartier, les nouveaux itinéraires des jeunes et les lieux dits de squat selon les heures de la journée ou de la soirée. De nouveaux commerces vont ouvrir, les échanges intergénérationnels vont évoluer. Il faudra en quelque sorte élaborer une nouvelle carte « pragmatique » du quartier pour déterminer à quel endroit porter notre attention.

#### 2) Activités collectives - Ateliers

Continuité des activités (Boxe, Vélo, percussions, sport divers, danse, activités culturels). 4 ateliers par semaine en moyenne (entre 40 et 60 jeunes concernés).

Ces activités sont devenues des « classiques » de l'équipe. Chaque année, elles drainent de nouveaux jeunes et en particulier des ados. C'est à la fois un mode d'approche et un mode d'accroche.

Les activités physiques (Boxe, vélo, sports divers) permettent un travail sur la santé et la prévention des risques en particulier l'alcool et la cigarette, les activités culturelles (Percus, danse) sont au-delà des acquis intellectuels et artistiques, un moyen de se produire dans le cadre de petits spectacles sur la ville et revaloriser par-là les jeunes concernés.

Toutes ces activités sont mixtes dans la mesure du possible. L'équipe organise aussi de nombreuses sorties autour du loisir et de la découverte. Notons que ces activités, support du travail pédagogique sont des outils permettant de mieux appréhender les soucis des jeunes concernés et ainsi commencer si nécessaire un suivi individuel. L'équipe travaillant prioritairement et très majoritairement avec des ados est en lien de fait avec les parents.

#### 3) Projet spécifique d'ateliers réparations de vélos.

#### 4) Poursuite des soutiens scolaires collectifs.

### **Intégrer de nouveaux groupes dans le cadre de ces suivis.**

Observer les lieux de rassemblement des jeunes (changeants du fait de l'évolution du quartier) et entrer en contact avec de nouveaux groupes, développer les liens pour les intégrer dans les activités menées (Voir plus haut).

Ecouter le retour des partenaires et habitants sur la réalité du quartier pour être alertés sur la présence de nouveaux groupes plus jeunes dans le but de démarrer une action ; le partenariat est à deux niveaux :

- Le niveau institutionnel qui n'a jamais vraiment fonctionné sur Bagnolet mais se met en place cette année avec une nouvelle municipalité et un référent pour la prévention spécialisée.
- Un niveau de terrain entre éducateurs et animateurs jeunesse, coordinateurs quartiers, direction d'établissement, PRE, mission locale, BIJ, lycée etc qui va continuer de se développer et représente un mode très pratique et quotidien d'échange d'informations.

### **Rester vigilant sur les questions de conflits entre quartiers, intervenir avec les partenaires dans le cas où il y aurait un risque de reprises des conflits**

Le quartier Malassis est souvent au cœur de conflits de quartiers (avec Montreuil, le bas Bagnolet ou le 20<sup>e</sup>).

Intervenir comme nous l'avons fait en mobilisant les parents et les partenaires pour réguler ces situations, intervenir dans les collèges pour prévenir les phénomènes de violence groupale.

### **Suivre de façon personnalisée les jeunes filles et garçons en risques (toxicodependance, conduite dangereuse etc) (suivis individuels ou au sein du groupe de pairs)**

Repérage des jeunes les plus en difficulté par notre observation au sein des groupes et par les signalements venant des collègues, du PRE.

- Toutes nos activités, sportives, culturelles, de loisirs permettent d'observer les jeunes dans différents moments de leur vie. Nous constatons ainsi les fragilités de chacune et chacun, les comportements vis-à-vis du groupe mais aussi vis-à-vis du « monde ».
- Nous avons mis au point avec nos partenaires essentiels un système de vigilance partagée. Si l'équipe éducative des collèges repère qu'un ou une jeune est en train de décrocher ou change de comportements, elle nous le signale pour que nous découvriions la cause de ces changements (souvent des crises familiales).
- Chaque semaine, la réunion d'équipe permet de présenter entre nous ces situations et de décider des stratégies à mettre en place pour des suivis plus approfondis. Nous décidons alors de ces suivis divers tels que : Activités individuelles, liens avec les parents, passage de relais si nécessaire, accompagnement dans les démarches de soins.

### **Réaliser des actions collectives pour la prévention des conduites à risques**

- interventions systématiques sur les questions de santé au travers des activités de sport et relais avec le CMS (Sexualité, hygiène, prévention du tabac).
- Interventions à la demande dans les collèges de la ville sur ces mêmes questions.
- Accompagnements dans les démarches de santé et d'accès aux droits.
- Lien avec les parents sur les questions de santé.
- Pour les décrocheurs scolaires (lien avec le PRE) travail d'aide scolaire.
- Ateliers d'aide scolaire, lien entre parents et collège, recherche de nouveaux établissements, participations aux conseils de discipline

## **Travailler spécifiquement avec les 2 collèges de la ville**

Nous avons pu mesurer par le lien étroit et régulier que nous entretenons avec le Collège Travail que le partenariat est indispensable et très positif. Nous sommes en lien avec les CPE et la direction adjointe qui nous signale les problèmes spécifiques à certains jeunes mais aussi les problèmes au sein du collège quand ces problèmes sont liés au quartier.

Actions de l'équipe en interne, suivis de jeunes repérés, médiation entre parents et collège. Si l'ensemble de ces modes d'intervention va se poursuivre avec Travail, nous avons comme objectif de commencer la même chose avec Politzer l'autre collège de la ville.

Pourquoi ?

Depuis deux années, la carte scolaire de la ville a changé et bien des jeunes du quartier Malassis qui étaient scolarisés à Travail sont partis à Politzer. La SEGPA est à Politzer. L'équipe éducative du collège et sa direction sont demandeuses.

Ce type d'actions démarre donc sur le collège Politzer, nous monterons en puissance dans les années à venir en fonction des besoins et des demandes du collège lui-même. Il y aura donc nécessité à développer des ateliers (type danse ou autres de manières régulières dans le collège et à servir la aussi de médiateur entre le collège et es parents)

### **Au près des plus grands (Plus de 18) poursuivre l'action en direction de l'insertion professionnelle**

L'équipe mène depuis toujours un certain nombre d'actions en direction de l'insertion professionnelle en lien avec les partenaires (Mission locale, Pôle emploi, Spass 24, BIJ). Pour les jeunes de plus de 18 ans connus et suivis, l'équipe doit aider au lien avec ces partenaires mais aussi quand cela est possible, par des chantiers organisés par nous-mêmes ou d'autres à l'aide à une première expérience professionnelle

## **Evolution du travail de partenariat**

Les centres de loisirs, les écoles, le collège et les centres de quartier sont nos partenaires privilégiés. Avec eux nous développons un partenariat du quotidien fait essentiellement d'échanges d'information sur les quartiers. Il y a une nouvelle volonté de partenariat institutionnel de la part de la nouvelle équipe municipale qui va donner un nouvel élan à nos liens de travail. Par ailleurs, l'équipe étant à l'origine de l'association de jeunes active sur le quartier et qui draine beaucoup de jeunes, nous travaillerons cette année avec elle.

L'évolution de l'action en direction des plus grands va entraîner un partenariat plus régulier avec les structures en lien avec cette tranche d'âge. Mission Locale, Pôle emploi et lycée Eugène Henaff.

**CONTRAT D'OBJECTIFS 2015-2020**  
**SECTEUR FLEURY**

## 1. CONSTATS



Il nous est difficile de distinguer le quartier Fleury Anatole France sur lequel l'équipe mène jusqu'ici sa mission en accord avec la ville et le département, du quartier du Plateau qui ne fait pas l'objet de statistiques spécifiques. Nous sommes donc en difficultés pour donner ici des chiffres précis.

- -Nous estimons à 7000 le nombre d'habitants sur le plateau et à 2000 sur Fleury.
- Tout tend à montrer que la pauvreté et les critères de la pauvreté (Chômage, familles monoparentales, professions non qualifiées, pourcentage de jeunes sans activités) sont supérieurs au reste de la ville et même supérieurs au quartier des Malassis.

Le quartier dit Fleury Anatole France représente une rue et deux petites cités. Sa particularité est d'être isolé du reste de la ville par un cimetière et deux stades et qu'il soit une sorte d'enclave dans la ville des Lilas. Cette spécificité lui a valu d'être un peu laissé à lui-même par la politique de la ville et de manquer d'équipements socioculturels. Les habitants ont un fort sentiment d'appartenance à cet espace mal identifié qui n'est pas concerné par les grands projets urbanistiques de la ville.

Si le quartier des Malassis est très bien pourvu en matière d'équipements de tous ordres, celui de Fleury par son isolement et sa petite taille est très démunie si l'on excepte une « sous maison de quartier » dans une cave d'un bâtiment peu investi jusqu'à présent qui devient heureusement un vrai lieu d'animation dépendant du centre de quartier Anne Franck à partir de cette année, ce qui va sans doute changer la vie du quartier.

Les habitats sont bien sûr diversifiés (cabanes, maisons individuelles, petites cités anciennes, cités modernes). Le quartier est désert de commerce (à part la pharmacie). De cet isolement est née une forme d'identité de village très prononcée qui crée à la fois une solidarité très grande et des formes de conflits internes très spécifiques. Le quartier a longtemps été réputé comme le plus difficile de la ville en dépit de sa petitesse.

Notre équipe a, par le passé, travaillé de façon intense sur les questions de justice et police car il y avait un véritable problème de délinquance spécifique et Fleury Anatole France était considéré comme « le quartier chaud » de Bagnolez par la police et la justice. Le quartier a aussi été marqué par des décès de jeunes suite à des accidents et conflits avec la police. Aujourd'hui la situation est améliorée mais demeure fragile. Le taux de délinquance a diminué d'après les constats de la police et l'équipe n'a plus à accompagner autant de jeunes dans des démarches de justice et de police.

Aujourd'hui, nous pouvons donc travailler avec des groupes de jeunes adolescents et nous avons rajeuni les groupes suivis dans la mesure où la question de délinquance, sans avoir disparu est moins prégnante. Notons que la population du quartier est aussi en train d'évoluer et que des habitants à plus fort pouvoir d'achat investissent ce quartier où il reste des espaces pour des jardins partagés par exemple. Cette juxtaposition de types de population crée bien sûr de nouveaux types de conflits.

### **Problèmes spécifiques repérés au-delà des données sociologiques**

- -Isolement du quartier et sentiment de non appartenance à la ville de Bagnolet.
- -Manque de moments de convivialité organisés sur le quartier.
- -Espace public peu investi par les adultes.
- -Fort sentiment identitaire parfois bloquant pour sortir du quartier.
- - Sentiments d'une image très négative d'habiter à Fleury.
- -Manque d'équipements et éloignement des équipements de proximité.
- -Lourd passé délinquant de la cité qui marque l'imaginaire collectif et influe sur les comportements des plus jeunes.
- - Conflit spécifique avec d'autres quartiers de la ville.
- -Grande misère sociale et conflits avec les bailleurs.

## **2. OBJECTIFS**

### **1. Généraux**

- Poursuivre les actions entreprises auprès des groupes de jeunes présents sur le quartier. L'équipe a démarré depuis quelques années, une action spécifique auprès des plus jeunes (11/14) après avoir travaillé longtemps avec les grands ados et jeunes adultes quand le quartier était le quartier le plus « dur » de Bagnolet et que la délinquance des jeunes majeurs y était très forte. Aujourd'hui l'apaisement de la situation a permis un rajeunissement de la population suivie et beaucoup plus de travail collectif. Ces jeunes ados vont être suivis dans les 5 années qui viennent. Mais bien sûr le travail avec les plus grands (16/18 ans) se poursuivra mais plutôt sous la forme de suivis individuels.
- Intégrer de nouveaux groupes dans le cadre de ces suivis.
- Travailler à l'animation du quartier et à son désenclavement et à l'image du quartier.
- Travail spécifique avec le collège. Les jeunes du quartier Fleury sont tous scolarisés dans un même collège, cela permet de concentrer notre travail sur cet établissement unique : activités périscolaires, journal du quartier, actions dans le collège, médiation parentale.
- Suivi individuel des jeunes les plus en difficulté.
- Cette action est en lien avec la parentalité
- Sans déstabiliser l'action menée sur le quartier A France, l'équipe devra rencontrer des jeunes progressivement dans le quartier dit « Louise Michel »

## **2. Objectifs opérationnels**

### **Poursuivre les actions entreprises auprès des groupes de jeunes présents sur le quartier**

**Travail de rue** : le quartier est petit, il est souvent comparé à un village. Chacun se connaît et si l'on parle souvent d'immersion concernant l'implantation d'une équipe de prévention spécialisée, nous sommes là dans l'obligation d'une présence sociale très régulière pour être « partie intégrante » du quartier. C'est là une spécificité de Fleury. Le Travail de rue est ainsi l'outil de lien, de connaissance et de repérage des problèmes spécifiques. Le quartier est de plus très refermé sur lui-même, il est impossible d'y trainer sans être repéré, c'est pourquoi, la présence très régulière de l'équipe est indispensable à sa reconnaissance.

### **Ateliers et activités de loisirs et culturelles**

Environ 50 jeunes sont d'ores et déjà concernés. L'équipe est implantée depuis plusieurs années sur ce quartier et connaît un nombre important de jeunes de toutes les tranches d'âge. Dans ce « village » la question des comportements des plus grands et l'influence sur les plus jeunes est tout à fait prégnante, c'est pourquoi, l'équipe doit continuer ses activités avec les plus grands pour qu'ils ne « retombent » pas et que l'on ne connaisse plus la situation des années 2005/2010, époque marquée par des morts violentes, beaucoup de violences urbaines et de problèmes graves avec la justice. La question des loisirs en extérieur est ici plus prégnante encore qu'elle ne l'est encore pour éviter précisément cet enfermement qui conduit à la reproduction des comportements des plus grands.

### **Intégrer de nouveaux groupes dans le cadre de ces suivis.**

Le quartier est petit, il est nécessaire de déborder de la rue Anatole France pour connaître de nouveaux groupes que nous repérons ou qui nous sont signalés. Depuis 2 ans, notre activité s'étend progressivement sur la cité Louise Michel.

Les groupes ainsi repérés sont approchés par les éducateurs pour démarrer de nouvelles actions éducatives.

### **Travailler à l'animation du quartier et à son désenclavement et à l'image du quartier**

Rappelons que l'isolement du quartier n'est pas que géographique mais aussi qu'il a été politique pendant des années. Cet isolement a créé une forme de fonctionnement « autonome » du quartier. Ainsi s'il est évident de travailler avec un partenariat institutionnel et associatif sur les Malassis, il est très difficile voire impossible de trouver ce partenariat sur Fleury. Cela explique pourquoi, le désenclavement et l'image du quartier sont très importants et aussi pourquoi les changements politiques récents font naître de nombreux espoirs sur le quartier.

A l'heure où nous écrivons les contrats d'objectifs, nous ne savons pas encore quels vont être les projets municipaux précis sur ce quartier isolé mais, bien sûr, l'équipe sera l'interlocuteur de tous les partenaires jeunesse présents. Un vrai centre de quartier semble se dessiner, ce qui est une excellente nouvelle. Ce que l'on peut prévoir aujourd'hui concernant l'animation sociale en vue du désenclavement du quartier et de l'amélioration de l'image de celui-ci.

Ce travail a commencé depuis deux années maintenant, il doit absolument s'amplifier pour que les jeunes aient une image moins négative de leur quartier et d'eux-mêmes.

- Travail sur des films faits par les jeunes sur le quartier pour positiver son image,
- Lien avec le reste de la ville et activités avec des jeunes de la cité Louise Michel,
- Travail d'animation de quartier (Films projetés, barbecue, fêtes intergénérationnelles),
- Elaboration d'un journal de quartier par les jeunes en lien avec le collège.

### **Travail spécifique avec le collège**

La plupart des ados du quartier sont scolarisés au collège Travail, nous menons donc des actions spécifiquement avec ce collège. Ce partenariat est à plusieurs niveaux

- - Actions spécifiques de suivis communs avec les collèges,
- -Stratégie de signalement de difficultés spécifiques de certains élèves,
- -Activités au sein du collège (Journal, film, débats, ateliers sport),
- -Continuité et régularité du journal de quartier et retour de ce journal fait par les élèves suivis aux autres élèves. Reportages, réflexion, actualités et jeux.

### **Suivi individuel des jeunes les plus en difficulté.**

Ces jeunes sont soit repérés par l'équipe à partir des activités collectives soit signalés par des institutions partenaires ou des habitants.

La décision de suivis collectifs ou individuels de ces jeunes fait l'objet d'élaboration de « stratégies de suivis » au sein de l'équipe pour essayer de trouver ensemble le meilleur moyen de connaître le ou les jeunes et le type de suivi à choisir. Nous entendons par là, les différentes solutions à envisager lorsqu'un jeune nous est signalé en difficulté familiale ou sociale par des partenaires. Nous pouvons passer par le groupe de pairs, par les plus grands, par le collège etc pour rentrer en contact avec lui puis ensuite pour déterminer le suivi à envisager, au sein d'un groupe existant, en lien avec la famille, en accompagnements individuels ou en passage de relais à d'autres institutions. Dans la mesure du possible nous estimons qu'il est du devoir de l'équipe de travailler quand elle le peut avec un jeune en difficulté même si nous ne l'avons pas rencontré dans le cadre du travail de rue :

- Connaissance des parents, travail de médiation familiale si nécessaire,
- Prévention des conduites à risque par un travail de relais spécifique à chaque jeune (CMS, Lutte contre les addictions etc).

### **Étendre les partenariats locaux**

Comme nous l'avons précisé plus haut, le quartier totalement isolé présente peu de possibilités de partenariats institutionnels et associatifs locaux. Cette situation devrait rapidement évoluer.

Pour l'immédiat, nous pouvons prévoir une continuité du travail en réseau qui va se poursuivre avec notamment l'école primaire, le centre de quartier, les associations d'habitants et de jeunes, le groupe de mères.

Sortir du quartier est un axe essentiel pour les jeunes de Fleury qui, très souvent, ne se sentent pas baignés et ne fréquentent pas le centre-ville. Nous continuerons donc d'accompagner les jeunes vers les équipements de la ville en particulier la médiathèque, le centre de santé et la mission locale.

### **Infléchir l'action de l'équipe en direction de la cité Louise Michel.**

Il s'agira à la fois d'investir de façon plus évidente le secteur en face du lycée Hénaff et de prendre des contacts au sein de la cité Louise Michel sans pour cela se désinvestir d'Anatole France. L'équipe démarrera ce travail dès Janvier 2016 par un travail de Rue accru pour faire connaissance avec les jeunes présents sur l'espace public de ce quartier spécifique et commencer une relation régulière avec eux.

### III. L'ÉVALUATION

La réunion de suivi et de concertation de la convention entre le Département et la Ville, est organisée par le Département tous les deux ans et destinée à suivre les actions conduites par la prévention spécialisée sur le territoire de la commune.

Les axes d'intervention prioritaires définis dans le contrat d'objectifs seront présentés, adaptés au territoire, et dans le cadre des orientations départementales. Ces échanges s'inscrivent dans une démarche d'évaluation quantitative et qualitative.

La réunion de suivi et de concertation doit permettre également de réinterroger l'évolution des territoires et la pertinence d'une intervention. Des diagnostics réguliers peuvent aider à interroger la nécessité de reconduire une action, de la redéployer sur un autre secteur.

L'Association est responsable de l'évaluation et de l'adaptation des actions aux besoins de la population.

Elle fournit annuellement un rapport d'activité aux signataires de la convention.

L'évaluation des actions s'appuie sur :

Les bilans d'activités annuels, qui permettent de rendre compte quantitativement et qualitativement des actions menées, seront adossés aux contrats d'objectifs. Ils serviront de matériel à l'évaluation globale de ce dernier au terme des cinq années d'intervention.

Mais également sur :

L'échange autour du bilan d'activités annuel avec les villes et les partenaires, le cas échéant.

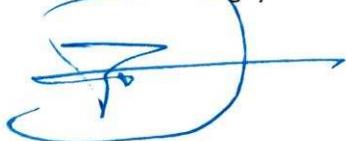
La réunion de concertation et de suivi de la convention entre le Département et la Commune, organisée par le Département tous les deux ans et destinée à suivre les actions conduites par la prévention spécialisée sur le territoire de la Commune

Ces échanges s'inscrivent dans une démarche d'évaluation quantitative et qualitative.

Elle devra s'articuler avec les évaluations internes et externes, prévues dans le cadre de la loi de janvier 2002 pour les établissements et services médico-sociaux.

Fait à Bobigny, le

Le président de Rues et Cités,  
Yves-Michel Pattegay



Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation,  
Frédéric Molossi

Le Maire la commune de Bagnolet,  
Tony Di Martino

